



## CERTIFICAT MEDICAL pour la pratique d'un sport\*

Nouvelles directives 2017



- ◆ J'étais adhérent en 2016/2017 dans une section sportive.
- ◆ J'ai fourni mon certificat en 2016/2017.



- ◆ Je renouvelle mon adhésion en 2017/2018.



- ◆ Je remplis le questionnaire de santé en toute confidentialité chez moi en le téléchargeant [ici](#) ou sur place à l'association.



Je réponds NON à toutes les questions



Je réponds OUI à une ou plusieurs questions



- ◆ Je consulte un médecin.
- ◆ Il me rédige un Certificat Médical pour la saison 2017/18.



- ◆ Je peux m'inscrire à mon activité sans fournir un nouveau certificat.
- ◆ Je signerai une attestation sur l'honneur auprès de mon association lors de mon inscription.



- ◆ J'ai mon nouveau certificat.
- ◆ Je peux m'inscrire à mon activité.

je retiens

Année 1 : je fournis un Certificat  
Année 2 : je remplis un questionnaire  
Année 3 : je remplis un nouveau questionnaire  
Année 4 : je fournis un Certificat  
Année 5 : je remplis un nouveau questionnaire  
Etc...

je m'informe

Sources :

[Décret n° 2016-1157](#)

[Arrêté du 20 avril 2017](#)

**\* Exception : la pratique du TIR requiert un nouveau certificat médical chaque année.**